Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 17 (1970)

Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles des villes et cantons romands

Reprise...

Lorsque paraîtra cette chronique, le temps des vacances sera terminé pour la plupart de ceux qui œuvrent dans le cadre de la protection civile, et la «reprise» les aura déjà confrontés avec toute une série de problèmes à la fois divers et complexes.
Des problèmes que nous serons toujours heureux d'évoquer dans la présente rubrique romande, dans la mesure même où ils sont susceptibles d'intéresser le plus grand nombre possible de nos lecteurs. Ceci valant non seulement pour les responsables des services cantonaux PC, mais aussi pour les chefs locaux (et leurs associations), les sections cantonales USPC et tous les groupements similaires.
Et dans cette optique, la chronique romande de septembre sera variée à souhait, et que nous évoquerons canton par canton, comme à l'accoutumée.

Berne

Tout naturellement le canton de Berne est associé aux travaux de la Commission romande d'information, ce qui permet ainsi de connaître ce qui se fait d'intéressant dans la partie d'expression française dudit canton.
Voici ce que nous dit à ce sujet, M. Jean Comment chef cantonal de la protection civile, et qui nous paraît particulièrement digne d'attention puisque les intéressés ont profité de la mise sur pied de plusieurs cours pour informer non seulement les autorités, mais aussi la presse régionale:

Les cours d'introduction démarrent dans le Jura

«Grâce à l'initiative du chef local de Porrentruy et à la bonne collaboration régnant entre les chefs locaux de l'Ajoie, plusieurs cours d'introduction ont été organisés à Porrentruy ces derniers temps, soit pour chefs d'immeuble, pionniers et sanitaires. Lors du premier de ces cours, il fut décidé d'inviter les autorités des communes intéressées et la presse à venir s'assurer que tout avait été mis en œuvre pour faire de ce premier cours pour chefs d'immeuble du Jura un succès. Il fut aussi fait appel au chef cantonal de la protection civile qui fut très heureux de pouvoir saluer les participants, le Préfet, les maires et représentants des communes, les chefs locaux, les deux inspecteurs des corps de SP et la presse.
Après avoir fait un tour d'horizon, M. Comment, chef cantonal, répondit aux questions posées et remit à chacun une documentation. La parole fut ensuite donnée à M. le Préfet qui, à son tour, remercia les organisateurs du dévouement qu'ils apportent à mettre sur pied la protection civile en Ajoie. Lui aussi appuya sur l'utilité de la PC en cas de catastrophe de tout genre. La collaboration entre la PC et les corps de SP doit être intensifiée. Le Préfet communiqua à l'assemblée que la caisse de district des SP a décidé d'allouer 10 % aux frais d'installation de sirènes de protection civile en Ajoie. Pour certaines communes obérées, cela revient à dire qu'avec les subventions fédérale et cantonale, ces sirènes seront livrées et montées gratuitement.
Après cette conférence, les participants furent conviés à visiter le cours pour chefs d'immeuble. Chacun put se rendre compte du bon travail effectué et de l'excellente ambiance régnant parmi les élèves. Le chef local de Porrentruy, M. Juillerat, avait en outre organisé une exposition de tout le matériel des pionniers et des sapeurs-pompiers de guerre, lequel fit ouvrir de grands yeux à bien des représentants des autorités. Différentes démonstrations effectuées par les participants du cours clôturèrent cette fructueuse prise de contact régionale.
Les deux cours pour pionniers et sanitaires qui suivirent furent eux aussi couronnés de succès. Il ne fait aucun doute que ce début est prometteur et que les quelque 100 participants ayant suivi ces cours sont devenus de fervents adeptes de la PC. Une fois de plus, force est de constater que rien ne vaut les cours d'instruction pour rendre la protection civile plus attrayante. Que les organisateurs de ces cours, en particulier M. Juillerat, soient vivement remerciés. D'autres communes telles que Tramelan et La Neuveville suivront cet exemple, ce qui laisse bien augurer de l'avenir des cours d'introduction dans le Jura.»

* * *

Genève

Un grand «évènement» est à marquer à Genève dans le domaine de la PC, puisque — pour la première fois — les exercices annuels de 2 jours ont lieu dans les communes respectives. Ce qui est d'ailleurs conforme à la législation, mais a posé quantité de problèmes que M. Roger Pelletier, chef de la section instruction du service cantonal, a bien voulu évoquer à l'intention de nos lecteurs, qui seront certainement intéressés par les commentaires ci-dessous:

Exercices de deux jours dans les communes, en 1970

«Cet automne, pour la première fois, les exercices de 2 jours, tels qu'ils sont fixés par l'art. 54 de la loi fédérale sur la protection civile, se dérouleront dans les 14 communes du canton de Genève qui possèdent déjà un organisme local de protection civile.
La direction de ces exercices est confiée aux chefs communaux respectifs, nommés par les communes, qui ont suivi les cours fédéraux obligatoires pour chefs locaux.
Pourquoi veut-on, déjà cette année, monter ces exercices dans les communes alors que nous manquons de cadres? On sait en effet que la formation des chefs s'arrête, pour l'instant, aux chefs de groupes sapeurs-pompiers, aux chefs d'immeubles et aux chefs d'îlots. Alors...? C'est ce que nous allons tenter d'expliquer.
Une première constatation s'impose. Le centre d'instruction cantonal de Bernex reçoit environ 1500 personnes par année. Il s'agit de participants qui suivent un premier cours d'introduction ou un cours de cadres. Ce chiffre de 1500 est prévu dans un programme annuel de recrutement qui tient compte d'une classe d'âge complète à convoquer et d'un certain pourcentage provenant des autres classes d'âges astreintes. Il faut ajouter à ces cours des semaines réservées à l'organisation de cours fédéraux, des cours pour femmes sanitaires, des cours pour chefs OPE, comptables, responsables du matériel ainsi que divers rapports.
Chaque année nous sommes dans l'obligation de maintenir ce chiffre si nous voulons arriver une fois à ce que toutes les personnes astreintes soient instruites. Il s'avère donc difficile, voir impossible, d'intercaler des exercices de deux jours entre les cours prévus. De là à confier l'organisation des exercices aux communes et à leurs chefs il n'y a qu'un pas. La question s'est donc posée de savoir si les communes et les chefs communaux étaient prêts à assumer une telle tâche. Après discussion avec les intéressés une décision affirmative fut prise. Les problèmes

furent étudiés et les solutions trouvées. Parmi ces problèmes, celui du manque de comptables communaux a obligé le service cantonal de former immédiatement les personnes désignées par les communes. C'est sous la direction de Monsieur Jean Pillet, chef de la section administrative, que deux cours se déroulèrent avec succès à Bernex.

Un second problème d'instruction était encore à résoudre, celui des exercices valables à préparer en fonction des effectifs et matériels à disposition, ainsi que de la volonté d'obtenir le plus rapidement possible dans toutes les communes une protection civile opérationelle.

Un premier programme fut élaboré, discuté puis accepté par l'ensemble des chefs communaux. Il prévoit pour tous les participants une répétition des premiers soins aux blessés; un transport d'eau au moyen de la motopompe, pour les sapeurs-pompiers; la création d'un poste sanitaire et d'un nid de blessés, pour les sanitaires; puis, pour les chefs d'immeubles et les chefs d'îlots, la répétition du formel de la motopompe type 1 et l'analyse des îlots attribués.

Le plan de ces intéressants travaux tient compte de ce qui a déjà été enseigné, et il correspond à une suite logique et progressive de l'instruction.

Pour faciliter la tâche des chefs communaux, des instructeurs permanents sont désignés pour participer aux exercices communaux à titre de conseillers techniques.

Restait encore un point important à liquider, c'est celui de l'équipement. On sait en effet que les communes n'ont pas encore reçu les équipements personnels. C'est donc Monsieur Grasset, chef du service cantonal du matériel PC qui sera chargé d'acheminer dans chaque commune, au début des exercices, les équipements complets des participants et de les reprendre à la fin du 2e jour.

Les premiers exercices vont débuter le 7 septembre en ville de Genève et les derniers exercices se termineront le 5 novembre à Chême-Bougeries.

Tous les cadres formés participeront à ces exercices, de même que les hommes qui ont suivi les cours d'introduction en 1967 ou en 1968 dans les classes de sapeurs-pompiers, de sanitaires ou de chefs d'immeubles.

Le nombre des personnes convoquées par commune varie entre 30 et 90, sauf en ville de Genève où la direction prévoit 11 cours de 50 participants.

La mise sur pied de ces exercices occasionne beaucoup de soucis aux chefs communaux, ce qui est compréhensible, car cela exige de la part des responsables un travail minutieux qui ne doit laisser la place à aucune improvisation.

Ces premiers exercices dans les communes genevoises auront certainement le mérite de donner confiance aux chefs qui dorénavant vont pouvoir accomplir leur mission, celle de réunir, équiper, nourrir, instruire et engager des hommes et des femmes qui, en cas de catastrophe ou de guerre sauront secourir une population sinistrée parmi laquelle pourrait se trouver leurs propres parents, amis ou voisins.»

Attendons donc avec intérêt les résultats obtenus lors de ces exercices de 2 jours, et les leçons que l'on peut en tirer.

L'intervention de la protection civile

Dans l'optique ci-dessus, M. Ernest Reymann, chef cantonal de la protection civile genevoise, nous fait part de ses idées — partagées d'ailleurs par tous les responsables genevois, à tous les échelons... des autorités aux chefs locaux — quant à l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe:

«Des critiques ont été émises à l'égard de cantons et communes qui entendent que leur organisation de protection civile soit capable d'intervenir en cas de catastrophes. C'est pourquoi il m'a paru intéressant de présenter le point de vue d'un de ces cantons.

La loi fédérale souligne tout d'abord que la protection civile est une institution destinée à intervenir en cas de conflits armés. Elle indique aussi que les cantons et les communes peuvent mobiliser leurs organismes pour porter des secours urgents en cas de catastrophes.

Les organismes de protection civile du canton de Genève disposent de près de 4000 personnes instruites conformément aux programmes fédéraux élaborés dans l'optique de la guerre. Les communes et le canton ont construit pour le cas de guerre, des locaux d'attente pour les formations, des postes de commandement et des dispositifs notamment pour le service sanitaire, protégés selon les normes fédérales. Enfin le matériel, livré par la confédération a été conçu pour une utilisation en cas de conflit armé. En conséquence ces organismes sont destinés, par la force des choses, à intervenir avant tout en cas de guerre.

La planification élaborée en 1962 partait du principe que nos travaux devaient tendre à rendre la protection civile opérationnelle au plus vite c'est-à-dire, en définitive, à prouver son utilité à des autorités et à une population souvent sceptiques. Nous avons aussi voulu qu'elle puisse intervenir dans n'importe quelle situation de catastrophe malgré son organisation prévue pour la guerre. En fait la guerre représente pour nous la pire des catastrophes. Malgré le manque de cadres le canton et les communes ont établi en 1969 des plans de mobilisation et d'alarme provisoires.

Nous pourrions donc disposer de nos organismes si demain, subitement, la guerre ou une catastrophe s'abattait sur notre canton. Certes tout ne se passerait pas sans difficultés mais un pas important a été franchi avec l'élaboration de ces plans.

Il est regrettable qu'aujourd'hui encore l'engagement des formations de la protection civile et l'utilisation des dispositifs en cas de catastrophe du temps de paix ne soit pas admis par tous les responsables.

Une protection civile, capable d'intervenir en temps de paix et de guerre ne saurait être contestée parce qu'elle répond à une nécessité qui ne fera que croître avec le développement de la science et de la technique. En définitive, l'institution que nous organisons aujourd'hui est destinée avant tout à une autre génération ce que nous devons nous garder d'oublier.»

* * *

Vaud

Cette fois ça bouge sérieusement dans le domaine des centres d'instruction PC vaudois, et soit les responsables cantonaux, soit les chefs locaux se réjouissent des nouvelles qu'ils peuvent nous annoncer à ce sujet. C'est le cas en particulier de M. Ganivet, président de l'association vaudoise des chefs locaux, qui en plus de ses reflexions personnelles — que l'on trouvera ci-dessous — nous a fait parvenir plusieurs articles de presse faisant le point à ce sujet. Ça c'est de la bonne information...

Cinq centres régionaux d'instruction

«M. Hennard, chef de l'Office cantonal vaudois, a informé les communes astreintes, de la répartition sur le territoire du canton de Vaud, des centres d'instruction.

Ce ne sont pas moins de cinq centres qui doivent voir le jour dans différentes régions, soit: à Penthalaz, pour le centre cantonal, à Villeneuve pour l'est, dans la région d'Yverdon ou de Grandson pour le Nord, proche de Lausanne pour la capitale et à la Côte pour l'ouest du canton.

Un comité provisoire a pris l'initiative de convoquer les représentants des Autorités communales, ainsi que les chefs locaux des vingt-deux communes situées entre le Mont-sur-Lausanne et Coppet, soit: Aubonne — Bière — Bussigny — Chavannes-près-Renens — Cheseaux — Coppet — Crissier — Ecublens — Epalinges — Gland — Lonay — Le Mont-sur-Lausanne—Morges—Nyon

— Prangins — Préverenges — Prilly — Renens — Rolle — Romanel — St-Prex — St-Sulpice.

C'est à Aubonne qu'eut lieu cette première séance, honorée par la présence de M. le Syndic du for, de M. Hennard, chef de l'Office cantonal, accompagné de M. Oppeliger, instructeur cantonal.

Messieurs les Municipaux furent vivement intéressés par l'exposé des représentants de l'Office cantonal sur l'importance des centres d'instruction, lesquels représentent pour nos édiles une grande inconnue.

A cette séance a été nommée une commission d'étude, laquelle devra présenter un rapport, dès que la plupart des informations seront obtenues: le choix du terrain — le plan financier — l'occupation, etc. Pour ce faire, cette commission s'est déplacée à Bernex—Genève pour visiter les installations de leurs voisins; aimablement invitée par M. Reymann, chef cantonal, lequel personnellement fit faire le tour du propriétaire et donna tous les renseignements utiles et répondit avec cordialité aux questions posées. C'est avec un vif intérêt que les participants visitèrent ce centre et repartirent avec une vision très nette du problème, complétée par les conseils donnés par M. Reymann, suite aux expériences réalisées au cours des années d'utilisation du terrain, surtout de voir grand.

Deux communes ont répondu à la demande de la commission pour la mise à disposition d'un terrain: Aubonne et Bière.»

Association professionnelle des PC des Villes

Ce groupement avec lequel la CRI entretient d'excellents rapports vient de prendre une initiative qui nous paraît intéressante à tous les égards, puisque son but est de permettre aux intéressés de prendre d'utiles contacts. Des contacts qui manquent à l'heure actuelle. Monsieur Georges Cuendet, secrétaire de l'association en question et chef local de Vevey, nous dit en quoi consiste l'initiative qui verra le jour l'an prochain en Romandie:

Journées d'études et de discussions

«L'association professionnelle de protection civile des villes organise en 1970 un certain nombre de journées d'étude et de discussion à l'intention des chefs de service des organismes locaux. Ces rencontres, qui réunissent les responsables d'une même discipline (sapeurs-pompiers de guerre, pionniers, sanitaire, etc.) n'ont lieu cette année qu'en langue allemande. Il s'agit d'un essai, dont les premiers résultats sont d'ailleurs encourageants.

Des journées semblables seront organisées en 1971 à l'intention des responsables de Suisse romande. Nos membres en seront informés en temps et lieu. Ceux pour qui la langue de Goethe n'a pas de secrets peuvent naturellement participer aux séances qui ont lieu en Suisse alémanique cette année déjà.»

* * *

Colloque sur l'information

La décision prise par la Commission romande d'information (CRI), tendant à organiser un colloque sur l'information a suscité partout un grand intérêt. A l'USPC d'abord, à l'OFPC et auprès des services cantonaux et des chefs locaux. De précieuses collaborations sont déjà acquises, qui feront véritablement de ce colloque une occasion unique de revoir tous les problèmes touchant à l'information dans le domaine de la protection civile. Et de les revoir ces problèmes (ou de les «bousculer» à l'occasion) sous une formule nouvelle, où tous les participants prendront part de façon active aux travaux. Après trois courts exposés introductifs, des groupes de travail seront formés, animés par des spécialistes, et comportant des thèmes précis déjà choisis. De sorte que, et si chacun devra «participer» aux discussions, celles-ci ne se perdront pas dans les nuages, et en resteront aux idées générales. C'est pourquoi d'ailleurs le nombre des participants sera limité, et ceux que cela intéresse peuvent d'ores et déjà prendre contact avec les chefs des services cantonaux, ou les sections USPC. La date ayant du être avancée, est fixée au mercredi 28 octobre de 9 h. à 17 h., à Lausanne.

Le président de la CRI
John Chevalier

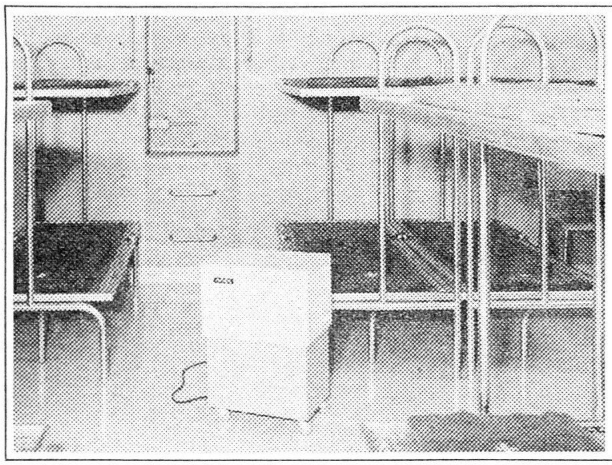

Feuchtigkeitsschäden vermeiden

- mit Hilfe von PRETEMA-Elektro-Entfeuchtern DEHUMYD
- Schutz von Holz- und Mauerwerk, Installationen und eingelagertem Material
- für jede Temperatur und Raumgrösse
- BZS- und SEV-geprüft
- praktisch wartungsfrei
- ohne Zusatz von Chemikalien
- unverbindliche und kostenlose Beratung
- Fabrikation und Vertrieb

PRETEMA AG, 8903 Birmensdorf/Zürich
Telefon 051 95 47 11

Wichtige Mitteilung an alle Mitglieder des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz:

Delegiertenversammlung 1971

Diese Tagung ist für Samstag, 22. Mai 1971, vorgesehen. Ueber den Ort der DV 1971 sind noch Besprechungen im Gange. Wir werden in der Oktobernummer darüber berichten.

Wir bitten die Sektionen und alle Mitarbeiter, sich dieses Datum zu reservieren und im Kalender vorzumerken.

Avis important aux membres de l'Union suisse pour la protection civile:

L'assemblée des délégués 1971

est prévue pour samedi le 22 mai 1971. Des renseignements détaillés suivront dans le numéro d'octobre.